

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2020/61 Paraphe : BS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2020/30	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 21

POUR : 21 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-huit novembre deux mille vingt, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 10/11/2020

M. DE POUILLY est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MEIS Michel, NANJL Léopold-Désiré, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Ayant donné pouvoir de vote : M. DUGARD Yann ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise, M. MANCEAUX Christophe ayant donné pouvoir de vote à M. SINGLIT Benoit, M. POTRON Pierre ayant donné pouvoir de vote à M. THIERION Vincent.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX »

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2018/62 du 18 juin 2018 approuvant et autorisant la signature d'une convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et fixant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2018/107 du 14 novembre 2018 approuvant et autorisant la signature d'un avenant à la convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et modifiant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la convention passée entre l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est en exécution de la délibération n° 19CP-345 du 8 février 2019 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est ;

.../...

Vu la délibération n°DC2020/55 du conseil communautaire du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau notamment l'examen et l'attribution des subventions « Habiter Mieux » ;

Vu l'avis technique remis par les services régionaux et communautaires ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- DECIDE d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



P.I.G Habiter Mieux en Ardennes

Bureau Communautaire du 18 Novembre 2020

Examen de 3 dossiers :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A
[REDACTED]	[REDACTED] 08400 CHALLERANGE	Précarité énergétique	43,30%	Pompe à chaleur air/eau	23 867,03 €	22 295,87 €	20 000,00 €	2 000,00 €	1 332,00 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08400 BALLAY	Autonomie - GIR 4	-	Aménagement d'une pièce	13 332,99 €	12 794,73 €	12 139,73 €	1 214,00 €	808,52 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08240 AUTHE	Autonomie - GIR 5	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou douche non adaptée	8 449,38 €	7 681,25 €	7 681,25 €	768,00 €	511,49 €
						42 771,85 €	39 820,98 €	3 982,00 €	2 652,01 €

Soit un montant de **3 982,00 €** pour ce bureau communautaire, dont **2 652,01 €** pour la part 2C2A.